

0 8 AOUT 2005

4324

1949
00011330

5492

P

*PROGRAMME DE MICRO-FINANCEMENT DU
FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL
(SENEGAL)*



PMF/FEM

***Lutte contre la désertification dans
le bassin arachidier et promotion
des îlots de succès de biodiversité :
Communauté Rurale de SAKAL***

Canevas de présentation d'un projet PMF/FEM

FICHE RESUME PROJET

INFORMATIONS GENERALES

Titre du Projet :	Lutte contre la désertification et promotion des îlots de succès de biodiversité : communauté rurale de SAKAL
--------------------------	---

Organisation requérante (présentation sommaire) :	Le Regroupement pour la protection de l'Environnement de Thiambène Tyll et GREEN SENEGAL
--	--

Personne ressource de l'organisation (nom, titre, coordonnées) :	Mr Aliou Samb Président Regroupement de Thiambène Tyll
---	---

PROJET

Domaine(s) du PMF/FEM ciblé(s) :			
<input type="checkbox"/> Biodiversité	<input type="checkbox"/> Changements climatiques	<input type="checkbox"/> Eaux internationales	Dégradation des terres avec : <input type="radio"/> Biodiversité <input type="radio"/> Chang. Climatiques <input type="radio"/> Eaux

Programme(s) opérationnel(s) PMF/FEM :										
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Multiple
Type de projet :										
Renforcement des capacités					Diffusion d'information, communication, sensibilisation					
Le projet sera exécuté sur deux ans et touchera la communauté rurale de Sakal.										
Résumé du projet :										

BUDGET TOTAL	MONTANT FCFA	POURCENTAGE (%)
Participation de GREEN SENEGAL	4 762 000 F CFA	10%
Participation des Paysans	14 820 000 F CFA	31.10%
Financement sollicité auprès du FEM	28 013 440 F CFA	58.90%
Total	47 595 440 F CFA	100%

A remplir par la Coordination Nationale du PMF/FEM

Date de soumission :	
Numéro de projet :	

Canevas de présentation d'un projet PMF/FEM

1. TITRE DU PROJET

Lutte contre la désertification et promotion des îlots de succès de biodiversité : communauté rurale de SAKAL

2. CONTEXTE

Le Sénégal a l'instar des pays en voie de développement affecté par la sécheresse a ratifié la convention de lutte contre la désertification depuis 1994 :

L'érection au sein du Ministère de l'environnement et de la protection de la nature du CONSERE traduit la place importante accordée par l'état à la lutte contre la désertification dans le cadre de la politique nationale de développement économique et sociale.

Ainsi le PNAE et le PAN LCD élaborées depuis 1995, constituent les documents de référence de la politique environnementale et dégage les axes intervention dans les différentes zones écologiques

Globalement, les terres arables sont estimées à 3,8 millions d'hectares, dont en moyenne 2,3 millions sont effectivement cultivées. L'agriculture extensive est encore dominante et entraîne une réduction des jachères, du fait de la pression démographique, ce qui provoque un processus de dégradation des sols ayant pour conséquence majeure la baisse des rendements.

Dans le Bassin arachidier, zone d'intervention programmée du projet, une longue tradition de monoculture arachidière a considérablement épuisé les sols en plus des phénomènes naturels d'érosion. L'exode rural dû en grande partie à la baisse drastique des revenus paysans, a dépeuplé les campagnes et entraîné une surexploitation des ressources naturelles pour faire face à l'effondrement du capital humain.

Le secteur agricole, véritable moteur du développement économique, subit depuis quelques années les effets négatifs et combinés de périodes de sécheresse et d'une baisse importante des cours mondiaux des matières premières.

Face à cette situation, le pays s'est doté en 2004 de la Loi d'Orientation Agro Sylvopastorale votée par l'Assemblée Nationale qui sert de cadre de référence pour les vingt ans à venir pour la promotion du développement de l'agriculture et la protection des ressources naturelles.

PRESENTATION DE LA STRUCTURE REQUERANTE

Le Regroupement pour la Protection de l'Environnement de Thiambène Tyll est une association paysanne organisée dont les activités s'inscrivent dans le cadre de la gestion des ressources naturelles, de la préservation de l'Environnement et de la promotion de la biodiversité dans une zone en proie à une désertification graduelle.

Le regroupement de Thiambène Tyll a été institué le 16 Décembre 1999. Le récépissé portant création du regroupement a été enregistré sous le n°920/1999 certifié par l'acte administratif 99 - C - 919 du 16 Décembre 1999.

L'ouverture d'un compte au niveau de la CNCAS de Saint-Louis sous le n°02107359 - 01 N permet la domiciliation des fonds du regroupement.

Pour mener à bien cette lutte contre la dégradation de l'Environnement au niveau des terroirs et faciliter la préservation de leur écosystème, le regroupement s'appuie sur des cellules villageoises (groupements) qui jouent le rôle de relais.

Le regroupement est administré par le bureau suivant :

- Président : Aliou SAMB (Thiambène Tyll)
- Vice président : Modou DIOP (Polo)
- Secrétaire : Khadre SARR (Polo)
- Trésorier : Mamadou FALL (Mpal)

Pour une meilleure implication des membres du Regroupement, les tâches opérationnelles sont exécutées par cinq commissions techniques : reboisement, crédit, gestion des conflits, gestion de la banque de céréale et suivi-évaluation.

Au niveau de chaque village, un bureau local sert de relais pour la circulation de l'information et la démultiplication des technologies mises en place. Il comprend les mêmes postes que le bureau central.

Le nombre d'adhérents qui s'élevait à 658 se situe présentement à 978 bénéficiaires

3. DOMAINES FOCAUX ET PROGRAMME(S) OPERATIONNEL(S) DU FEM CIBLE(S)

Le domaine du FEM visé dans le cadre de ce projet concerne la dégradation des terres avec une ouverture sur la composante biodiversité;.

4. JUSTIFICATION

L'originalité du présent programme proposé par le Regroupement pour la protection de L'environnement de Thiambène Tyll et GREEN SENEGAL réside dans le fait qu'il part d'une expérience pilote mené à une échelle villageoise, consolidée par la suite au niveau d'un ensemble d'autres villages (nombre de villages à augmenter, sous financement FEM), pour aujourd'hui avoir comme base de référence ou porte d'entrée la Communauté Rurale.

Ainsi la capitalisation d'une riche expérience menée depuis une dizaine d'année va se concrétiser par la mise en synergie des deux conventions internationales que sont celles de la Conservation de la diversité Biologique et de la Lutte contre la Dersertification.

L'exercice de planification locale qui sera mené permettra de jettre les bases d'un développement local, intégré et inclusif orienté sur la promotion des moyens d'existence durables.

La mise en œuvre du plan d'action de lutte contre la désertification n a pas pu voir le jour faute de financement et ceci malgré les efforts considérables déployés par les Parties de la convention de lutte contre la désertification.

Depuis le Sommet de Johannesburg sur le développement durable, une nouvelle fenêtre du FEM a été ouverte pour permettre aux pays atteints de désertification de pouvoir bénéficier de subventions pour l'exécution de programme visant a réduire les effets néfastes de la sécheresse et améliorer les conditions de vie des populations qui souffrent de ce mal endémique le programme opérationnel 15 vise entre autres le renforcement des capacités des populations locales, la défense et restauration des sols dégradés, la régénération du couvert végétal et la promotion de meilleures pratiques en matière de protection de l'environnement.

Ce présent projet porte sur la diffusion des meilleures pratiques issues de

l'expérience du regroupement pour la protection de l'environnement de Thiambene Tyll soutenu depuis 2000 par le Programme de micro financement du FEM.

Le fondement logique de l'option consistant à choisir la restauration des terres comme porte d'entrée réside dans le fait que ce choix facilite la résolution des problèmes les plus cruciaux qui se posent dans la région et permet d'induire des effets « bras de levier » significatifs en matière de conservation de la diversité biologique, de réduction de la force de pénétration du vent et de lutte contre la pauvreté.

Cette démarche générale offre des avantages multiples dans la mesure où elle permet de :

- ✓ prendre en charge le problème de la restauration des terres qui constitue le levier le plus important pour impulser une dynamique d'amélioration des systèmes de production et de régénération du milieu naturel ;
- ✓ accroître l'efficacité des interventions fondées sur des stratégies intégrant des mesures combinées, avantageuses à différents titres et ne nécessitant pas des investissements financiers hors de portée des populations ;

✓

GREEN SENEGAL, ONG basée à Thiès et œuvrant dans le domaine de la protection de l'environnement et de la sécurité alimentaire collabore (avec des partenaires de recherche et de développement pour aider les populations rurales à améliorer leur condition de vie par une meilleure gestion des ressources naturelles et une sécurité alimentaire.

Pour ce présent projet il s'agira d'améliorer la fertilité des sols dégradés et de contribuer à une meilleure sécurité alimentaire et aider les populations de la communauté rurale de sakal à se doter d'un outil de planification local

GREEN SENEGAL a élaboré en 2002 en partenariat avec le PNIR le PLD de Sakal, Il s'agira lors de ce présent projet de réviser le PLD et de proposer pour la communauté rurale un plan d'action environnemental

Il convient de mentionner que ce nouveau projet de restauration des terre entre dans le cadre de la capitalisation de l'expérience menée initialement par feu Sérigne Samb et développée avec le concours du PMF/FEM avec le projet de consolidation et d'extension d'un îlot de succès sur la diversité en zone aride (terroir de Thiambène Tyll).

L'expérience de Serigne Samb qui a mise en place 14 ha de zone protégée avec des boutures de Euphorbia balsamifera a permis d'obtenir une densité de 1250 arbres/ha contre 10 arbre à l'hectare dans les parcelles non protégée. Après quatre années dedémultiplication GREEN SENEGAL a pu protégé 32,66 ha de superficie en 2000-2002 dans dix (10) villages que polarise Thiambène Till et 37,28 ha dans dix autres villages en 2002-2004. Ils étaient réparties en plusieurs axes : les activités sylvicoles sur le Euphorbia, les activités sylvicoles sur les essences locales et leur diversité biologique, les activités sylvicoles sur les espèces exotiques et étude de la régénération naturelle assistée dans les terres arides.

5. OBJECTIF GLOBAL

Lutte contre la désertification et promotion des moyens d'existence durable dans le bassin arachidier par la massification expériences pilotes réussies

6. OBJECTIFS SPECIFIQUES

■ OS 1. Renforcement des capacités

Le renforcement des capacités est une donnée centrale qui assure l'exécution correcte des activités et garanti de fait la durabilité des interventions.

Résultat attendu 1. Vulgarisation des outils, mécanismes capitalisés lors de la première phase

Activité 1.1 : Information sensibilisation

Activité 1.2 : Atelier de lancement

Activité 1.3 : Visibilité communication

Activité 1.4 : production de manuels

Résultat attendu 2 : Les capacités des dépositaires d enjeux locaux sont renforcées

Activité 21. Formation des élus locaux, services déconcentrés de l'Etat ONG et groupements de bases

Activité 12. Échanges d'expériences entre acteurs des communautés rurales

■ OS 2 Régénération des terres dégradées de la communauté rurale de Sakal

Il s'agit de mettre en œuvre avec la communauté des actions hardies visant à réduire la dégradation des terres

Résultat attendu 1. La fertilité des terres est améliorée

Activité 1.1 : Acquisition du matériel

Activité 1.2 : Fonçage de puits

Activité 1.3 : Compostage

Activité 1.4. Promotion de l'agroforesterie (Association gommier et Moringa)

Résultat attendu 2 : Un espace forestier de 50 hectare est créé

Activité 2.1 : Aménagement et implantation de périmètre

Activité 2.2 : Productions de plants

Activité 2.3 : Reboisement

Activité 2.4 : certification des autorités locales de l'espace comme périmètre communautaire de sauvegarde du terroir

Activité 2.5 : Lutte contre l'érosion éolienne Prosopis

Activité 2.6. Régénération assistée

- **OS 3. Appui a la planification locale pour l'élaboration d'un cadre intégré de développement environnemental basé sur la lutte contre la désertification**

Résultat attendu 1 : un plan d'action local axe sur la lutte contre la dégradation des terres est mis en place

Activité 1.1 : Diagnostic et enquête ménage

Activité 1.2 : Identification des dépositaires d'enjeu et élaboration des PDV et ou PLD

Activité 1.3 : SIG

- **OS4. Promotion de moyen d'existence durable par le relèvement du pouvoir d'achat paysan et la protection de l'environnement naturel lié à la production**

Résultat attendu 1. Amélioration des conditions de vie

Activité 1.1 : Diversification des cultures `maraîchage, production de pastèque

Activité 1.2 : Régénération capital semencier

Activité 1.3 : Mise en place d'une caisse d'épargne et de crédit pour le développement de l'Embouche et petit crédit

7. GRILLE DES RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS CORRESPONDANTS

CONTENU DU PROJET	RESULTATS ATTENDUS
Objectif 1 : Renforcement des capacités	Résultat 1. Vulgarisation des outils, mécanismes capitalisés lors de la première phase
Activité 1.1 : Information sensibilisation	Résultat 1.1 : Tous les acteurs sont au même niveau d'information par rapport au déroulement du projet
Activité 1.2 : Atelier de lancement	Résultat 1.2 : Tous les partenaires du projet participent à la définition des rôles et responsabilités de chaque acteur
Activité 1.3 : Visibilité communication	Résultat 1.3 : Dix émissions radio animées et autant de pancartes dans les villages d'intervention
Activité 1.4 : production de manuels	Résultat 1.4 Au moins cinq (5) fiches techniques sur les pratiques de GRN sont consignées dans un manuel de formation
	Résultat 2 : Les capacités des dépositaires d enjeux locaux sont renforcées
Activité 21. Formation des élus locaux, services déconcentrés de l'Etat ONG et groupements de bases	Résultat 2.1 : 30 personnes formées par session
Activité 12. Echanges d'expériences entre acteurs des communautés rurales	Résultat 1.2 : Deux sites d'expériences réussies sont visités
OS 2 Régénération des terres dégradées de la communauté rurale de Sakal	Résultat 1. La fertilité des terres est améliorée
Activité 1.1 : Acquisition du matériel	Résultat 1.1 : le petit matériel nécessaire pour le maraîchage et les pépinières agroforestières est mis à la disposition des bénéficiaires
Activité 1.2 : Fonçage de puits	Résultat 1.2 : Dix nouveaux puits sont forés
Activité 1.3 : Compostage	Résultat 1.3 : Dix nouvelles fosses compostières installées
Activité 1.4. Promotion de l'agroforesterie (Association gommier et Moringa)	Résultat 1.4 : développement de l'agroforesterie et production annuelle de 50 000 plants

	Résultat 2 : Un espace forestier de 50 hectare est créé	
Activité 2.1 : Aménagement et implantation de périmètre	Résultat 2.1 : la grande parcelle est délimitée et embocagée	
Activité 2.2 : Productions de plants	Résultat 2.2 : trois (3) pépinières villageoises annuelles mise en place	
Activité 2.3 : Reboisement	Résultat 2.3 : la grande parcelle est reboisée et regarnie	
Activité 2.4 : certification des autorités locales de l'espace comme périmètre communautaire de sauvegarde du terroir	Résultat 2.4 : une délibération de la communauté rurale est obtenue et une convention locale de gestion signée	
Activité 2.5 : Lutte contre l'érosion éolienne Prosopis	Résultat 5 : deux rangées périmétrale de brise vent installées à la fin du projet	
Activité 2.6. Régénération assistée	Résultat 2.6 : les espèces qui végètent naturellement sont protégées dans la parcelle:	
OS 3. Appui a la planification locale	Résultat 1 : un plan d'action local axe sur la lutte contre la dégradation des terres est mis en place	
Activité 1.1 : Diagnostic et enquête ménage	Résultat 1.1 : Un questionnaire est administré, dépouillé et une situation de référence établie	
Activité 1.2 : Identification des dépositaires d'enjeu et élaboration d'un PLD	Résultat 1.2 : un répertoire d'expérience est établi et un plan de développement effectif	
Activité 1.3 : SIG	Résultat 1.3 : un système de suivi et un SIG fonctionnel mis en place	
OS4. Promotion de moyen d'existence durable	Résultat 1. Amélioration des conditions de vie	
Activité 1.1 : Diversification des cultures maraîchage, production de pastèque	Résultat 1.1 : les sources de revenus sont diversifiées	
Activité 1.2 : Régénération capital semencier	Résultat 1.2 : des semences de qualité sont mises à la disposition des bénéficiaires pour une multiplication	
Activité 1.3 : Mise en place d'une caisse d'épargne et de crédit pour le développement de l'Embouche et petit crédit	Résultat 1.3 : l'accès au crédit est facilité et des activités génératrices de revenus promus	

8. *ACTIVITES PREVUES*

Objectif 1 : Renforcement des capacités et appui à la planification locale

■ **Activité 1.1 : Information, sensibilisation des intervenants**

L'approche participative sera le credo du projet. Elle est fondée sur l'établissement d'un dialogue permanent entre les populations et les techniciens de terrain. A ce titre, elle est considérée comme la méthode appropriée d'intervention du projet, car elle permet la prise en charge progressive et concertée des actions initiées par les populations des villages concernés. Un travail d'information et de sensibilisation sera mené auprès des intervenants (populations, autorités administratives et coutumières, responsables des services techniques, des projets de développement, institutions de formation et de recherche et ONG) afin de présenter le projet. Au cours de ces rassemblements d'information et de sensibilisation, une attention particulière sera mise sur les aspects suivants : l'organisation et la gestion du projet, la réalisation des actions, le suivi-évaluation, et l'auto promotion paysanne.

■ **Activité 1.2 : Atelier de Lancement**

L'atelier de lancement constitue un moment fort de sensibilisation et marque le démarrage des activités. Tous les acteurs impliqués dans le processus y seront conviés et les rôles et responsabilités de chaque acteurs dégagés.

■ **Activité 1.3 : Visibilité communication**

Chaque nouveau village sera doté de pancartes sur lesquelles seront mentionnées le partenaire financier la structure d'encadrement, la durée d'intervention et le non du projet. Il en sera de même de la tenue d'émissions radiophoniques qui serviront à sensibiliser mais également à partager l'expérience avec les auditeurs.

■ **Activité 1.4 : Production de manuels**

Le manuel présentera des pratiques agro sylvo-pastorales permettant aux producteurs d'améliorer la productivité de leurs exploitations familiales. Les thématiques qui y seront développées sont :

- Agroforesterie : Techniques de production de plants (pépinières et plantation) ; Technologies agro forestières (haies vives, brises vents, cultures en couloirs, jardins fourragers, fenaison).
- Agriculture : Techniques de production maraîchère et de protection naturelle des cultures contre les ravageurs ; Techniques de production, de conservation et de traitement des semences hivernales.
- Elevage : Techniques d'embouche ovine et bovine.

Un travail préparatoire (réalisation des planches, commentaires) a été fait mais il reste à réaliser la sténographie et la production.

Le manuel produit sera remis aux producteurs qui travaillent avec GREEN Sénégal. Des exemplaires seront également remis aux partenaires des ministères techniques, ONG, Projets, et plus particulièrement au Conseil des Organisations d'Appui au Développement (CONGAD, qui regroupe 160 ONG), au Conseil National de Concertation des Producteurs (CNCP), à la FONGS, aux collectivités locales, au Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique et à ses démembrements régionaux et

aux projets de développement agricole en cours d'exécution (Projet d'Organisation et de Gestion Villageoises (POGV 2), Programme National d'Infrastructures Rurales (PNIR), Agence du Fonds de Développement Social (AFDS), etc.).

■ **Activité 2.1 : Formation des acteurs**

La mise en œuvre des activités du projet requiert des formations techniques à l'endroit des populations sur les thèmes suivants :

- La technique de pépinière,
- La technique de plantation,
- La technique de compostage,
- La technique de la multiplication des semences,
- La technique de protection naturelle des cultures,
- Décentralisation et gestion des ressources naturelles
- Planification locale
- Les outils de gestion et les procédures d'implantation d'une caisse.

Chaque thème sera développé pendant une durée de 2 jours et 30 paysans y assisteront. Au total 180 exploitants seront concernés par les formations programmées durant les deux ans du projet. Ils seront chargés de la conduite des travaux et de pérenniser les réalisations du projet. Des fiches techniques seront conçues et mises à la disposition des paysans et des partenaires du projet.

Les bénéficiaires seront les élus locaux, services déconcentrés de l'Etat ONG et groupements de bases

■ **Activité 2.2. Échanges d'expériences entre acteurs des communautés rurales**

Deux visites guidées seront organisées au profit des producteurs partenaires. Les thématiques épouseront leurs domaines d'intervention et les sites seront identifiés d'un commun accord après une mission de prospection.

Objectif 2 : Régénération des terres dégradées de la communauté rurale de Saka!

■ **Activité 1.1 : Acquisition du matériel**

Les groupements (10 nouveaux) seront équipés en petits matériels aratoires afin de faciliter leurs travaux. Cet équipement sera composé essentiellement de houes, binettes, râteliers, arrosoirs, pelles, coupe-coupe, sécateurs.

■ **Activité 1.2 : Fonçage de puits**

L'eau a été de tout temps, le facteur limitant pour la production agricole surtout dans les régions arides et semi-arides. La maîtrise de l'eau demeure l'une des conditions sine qua non de la politique agricole. Dans la zone d'intervention du projet, elle se trouve à faible profondeur. Cependant, leurs connaissances techniques et pouvoirs d'achats des exploitants ne les permettent pas l'acquisition de moyens d'exhaure appropriés.

■ **Activité 1.3 : Compostage**

Les engrais chimiques coûtent excessivement cher et dans la plus part des cas inaccessibles aux petits exploitants. Le recours au fumier organique sera

certainement à la portée de la population que l'emploi de l'engrais minéral. Le fumier est disponible dans les villages mais, souvent mal utilisé, et il ne donne pas toujours les résultats escomptés. Le projet proposera aux maraîchers la confection de 300 compostières. Pour garantir un succès à l'opération, des sensibilisations, sessions de formation aux techniques de compostage seront organisées par le projet. Le faible coût et la maîtrise facile du compost permettront la généralisation de l'opération au niveau de toutes les exploitations.

■ **Activité 1.4 : Promotion de l'agroforesterie (Association gommier et Moringa)**

Les technologies agroforestières seront développées dans la grande parcelle en associant la gommieraie et la plantation de *Moringa oleifera*. Afin d'augmenter la production de *Moringa*, le semis direct et le bouturage seront de mise.

■ **Activité 2.1 : Aménagement et implantation de périmètre**

Le périmètre affecté par la communauté rurale servira de site de reboisement massif et de conservation des espèces en voie de disparition. A la fin du projet, le site sera érigé en arboretum avec une convention locale de gestion de l'espace protégée.

■ **Activité 2.2 : Productions de plants**

Dans les sites de production, 5 pépinières seront installées lesquelles permettront d'alimenter la grande parcelle et les parcelles embocagées

■ **Activité 2.3 : certification des autorités locales de l'espace comme périmètre communautaire de sauvegarde du terroir**

Au démarrage du projet, la communauté rurale affectera une parcelle de 50 ha destinée à développer les activités du projet.

L'élaboration des Plan de développement villageois axé sur la gestion des ressources naturelles aboutira à une convention locale intégrant les préoccupations des différents acteurs.

■ **Activité 2.4 : Reboisement**

Ces activités seront possibles grâce à la mise en place de pépinières villageoises d'une capacité annuelle de 50 000 soit 100 000 plants fruitiers et forestiers composés d'*Acacia senegal*, *Moringa oleifera*, *Bauhinia rufescens*, *Ziziphus mauritiana*, *Adansonia digitata*, *Leucaena leucocephala* lesquelles alimenteront les parcelles embocagées.

Chaque groupement aura un site de démonstration où seront testées des techniques et des technologies appropriées à leur contexte. Les membres des autres groupements pourront ainsi prendre connaissance des techniques et les appliquer dans leurs propres périmètres.

La gestion des ressources naturelles consistera dans chacun des villages à ces activités suivantes:

- Haies vives défensives pour la protection des périmètres maraîchers et de grandes cultures ;
- Brise-vent ;
- Bois de village
- Plantations de fruitiers dans les concessions

Le projet vulgarisera la technologie de banques alimentaires à base de ligneux au niveau des villages concernés. Les banques alimentaires à base de feuilles et de fruits contribueront à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la lutte contre la pauvreté des populations.

Le projet travaillera avec 30 groupements villageois ayant une expérience en matière de protection de l'environnement et disposant de leurs propres terres. A cet effet le projet mettra à la disposition des exploitants des semences, de petits matériels de travail et de produits phytosanitaires. Un programme de formations soutiendra les activités prévues.

La méthode de semis direct sera privilégiée dans certaines zones afin de favoriser les regarnies et de fait limiter les coûts de production. La densité de plantation préconisée sera 7.000 plants/ha.

Le projet s'engage à mettre à la disposition des maraîchers des gaines, semences forestières, produits phytosanitaires, arrosoirs, sécateurs, râpeaux, etc. Une formation de pépiniéristes sera dispensée aux exploitants désignés afin de donner plus de succès à l'opération. Dans chaque village 0.5 ha (soit 5 ha) seront réservés pour la production de *moringa oléifera*. Les exploitants se chargeront de toutes les opérations de production des plants à savoir le remplissage des pots plastiques en substrat, classement des pots en planches, semis, arrosages, désherbages, cernages, etc.

■ **Activité 2.5 : Lutte contre l'érosion éolienne Prosopis**

Actuellement les exploitants de la région protègent leurs jardins contre la divagation des animaux par des clôtures traditionnelles. Ces clôtures sont faites à base de branches d'épineux. La mise en place de ces clôtures est fastidieuse et demande beaucoup d'entretiens tous les ans. Le prélèvement des épineux entraînera la réduction de la couverture végétale et augmentera les risques de désertification. Le projet, soucieux de la préservation des ressources ligneuses, effectuera des plantations de haies vives. Ces haies vives constitueront une solution à un certain nombre de contraintes identifiées dans la vallée du fleuve à savoir : la divagation des animaux qui freine la production des jardins, l'ensablement des terres agricoles situées au niveau de la vallée, la dégradation de l'environnement suite aux coupes abusives des branchages des épineux dans les formations forestières, la pénurie de bois de feu et de service.

Pour l'installation des haies vives préconisées, le choix est porté sur les espèces ci-après : *Acacia senegal*, *Bauhinia rufescens*, *Ziziphus mauritiana*, *Acacia laeta*. Elles seront produites dans les pépinières villageoises. Au total 120.000 mètres linéaires de haies vives seront réalisés pendant la durée projet. La préparation du terrain consistera à faire des trous de 0,50 m de profondeur, 0,50 m de largeur et 0,50 m de longueur. La plantation interviendra au mois de juillet, lorsque l'hivernage sera bien

installé. Les haies vives seront constituées de 2 rangées d'arbres avec des écartements de 0,50 m entre les plants en quinconce et 1 m entre les lignes.

■ **Activité 2.6 : Régénération assistée**

Dans les sites de reboisement, les repousses et autres régénération seront préserver pour accroître la densité des arbres et promouvoir la diversité végétale.

Objectif 3 : Appui a la planification locale

■ **Activité 1.1 : Diagnostic et enquête ménage**

Il s'agira d'élaborer un questionnaire à administrer aux bénéficiaires afin de déterminer la situation de référence du village et de la communauté rurale sur le plan environnemental

■ **Activité 1.2 : Identification des dépositaires d'enjeu et élaboration de PLD**

Un PLD ou PDV est élaboré avec un accent sur les options de développement, les activités prioritaires à entreprendre, les stratégies à mettre en œuvre, les acteurs impliqués et les délais de réalisation.

■ **Activité 1.3 : SIG**

Il s'agira surtout d'établir la table de la zone d'intervention, la table des localités, la table de la population, des infrastructures, des sols, des ressources en eau, la table de la production agricole initiatives en matière de gestion de ressources naturelles.

Objectif 4 : Promotion de moyen d'existence durable

■ **Activité 1.1 : Diversification des cultures `maraîchage, production de pastèque**

Le maraîchage et la production de pastèque sont des alternatifs développer pour diversifier les revenus des producteurs. Ainsi, dans chaque village qui présente des caractéristiques agro écologiques favorables, ces spéculations seront développées à raison de 5 personnes par village et par spéculation.

■ **Activité 1.2 : Régénération capital semencier**

Des semences de prébase destines à la démultiplication seront fournies aux producteurs. Chaque producteur devra rembourser la quantité reçue, conservée une quantité équivalente pour sa réserve personnelle et la caisse de crédit se chargera de propulser le regroupement pour la protection de l'environnement de Thiambène Tyll comme opérateurs potentiel, d'ici deux (2) ans, dans le domaine de la production de semence.

Compte tenu de la sensibilité de la filière arachière, cette spéculation ne sera pas, ces deux années, intégré dans le dispositif.

■ **Activité 1.3 : Mise en place d'une caisse d'épargne et de crédit pour le développement de l'Embouche et petit crédit**

Le regroupement procédera à l'implantation d'une caisse formelle et reconnue en charge de faciliter l'accès au crédit. Pour ce faire une assemblée générale sera tenue et un conseil d'administration mis en place duquel un bureau sera élu avec ses composantes (gérants, commissions). Le fonds sera alimenté sur fonds propres par le regroupement pour la protection de l'environnement de Thiambène Tyll à hauteur de 8 500 000 F cFa.

9. GESTION : STRATEGIE ET ORGANISATION

GREEN SENEGAL assistera pendant les deux (2) ans que dure le projet les bénéficiaires pour une exécution correcte des tâches planifiées. Il s'occupera de la coordination de toutes les activités de formation.

Durant ces années, il veillera également en rapport avec les structures mises en place à la bonne utilisation et gestion du fonds de crédit. Un suivi, un conseil et un appui permanent seront assurés pendant toute la durée du projet.

Des séances de sensibilisation seront organisées afin que tous, ONG et bénéficiaires aient une vision commune du but, des objectifs visés, des résultats attendus, des activités, des moyens, et des périodes de vérification de ces résultats.

Les bénéficiaires doivent faire un choix objectif des membres à former dans les différents thèmes pour qu'ils puissent non seulement assimiler les formations, mais aussi les démultiplier au niveau des autres membres afin de garantir une application efficiente et complète des connaissances acquises.

Pour la bonne exécution du projet, des comités de gestion pour le crédit, comité de reboisement, comité de gestion pour l'embouche, comité de gestion pour l'utilisation des charrettes seront mis en place avant le démarrage du projet. Les présidents et vice présidents de chacun des comités formeront le comité local de pilotage du projet. Il sera également procédé au renouvellement des instances dirigeantes (Regroupement pour la Protection de l'Environnement de Thiambène Tyll) et des groupements villageois.

XIII. CADRE LOGIQUE PAR OBJECTIF

Résumé narratif	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Conditions critiques
Objectifs OS1 : Objectif 1 : Renforcement des capacités	<ul style="list-style-type: none"> ■ Plus de 50 % des élus locaux sont formés ■ 240 personnes bénéficieront par année des formations techniques ■ Dix panneaux de signalisation implantés ■ Un manuel de formation pratique et illustré est disponible ■ Dix émissions radiophoniques animées ■ Les organes du regroupement sont renouvelés 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapport de formation ■ Rapport de visite ■ Cassettes audio ■ PV de réunion 	
OS 2 Régénération des terres dégradées de la communauté rurale de Sakal	<ul style="list-style-type: none"> ■ 50 ha de parcelles embocagées ■ Implantation de rangées de brise vent ■ Dix fosses compostières mises en place ■ Le matériel d'appui est disponible 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Vérification matérielle ■ Enquêtes ■ Rapport ■ d'évolution 	
OS 3. Appui à la planification locale	<ul style="list-style-type: none"> ■ Un PLD axé sur la dynamique environnementale est disponible de même que des PDV ■ la masse d'information produite par GREEN SENEGAL est disponible sur son site WEB ainsi que les données fiables sur la pauvreté 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Vérification matérielle ■ Enquêtes 	
OS4. Promotion de moyen d'existence durable	<ul style="list-style-type: none"> ■ 2 tonnes de semences de mil produites à la fin du projet ; ■ 2 tonnes de semences de niébé produites à la fin du projet 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Tonnage effectué ■ Rapport de campagne ■ PV de distribution ■ Contrat de culture 	Pluviométrie déficitaire Problèmes dans le recouvrement du crédit.

	<ul style="list-style-type: none"> ■ 8 rotations du crédit seront effectuées ■ 1000 personnes auront accès au crédit revolving 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Bulletin d'adhésion des membres ■ Fiche de recouvrement 	
--	--	--	--

XIV. CHRONOGRAMME DES ACTIVITES

Rubriques	Durée	ANNEE 1				ANNEE 2			
		Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4
I, IEC	1 jour								
1,1 Information sensibilisation									
1,2 Atelier de lancement									
1.3.1 pose des pancartes									
1.3. 2missions radiophoniques									
1.4. Production de manuel									
II, Investissement									
2,1 Mise en place du petit matériel									
2,2 Délimitation parcelles embocagées									
2,3 Récurage de puits									
III, Renforcement de capacités									
3,1 Technique de pépinières	jours								
3,2 Technique de plantation	jours								
3,3 Technique de compostage	jours								
3,4 Technique gestion									
3,5 Technique de production de semences									
3,6 Technique de PNC									
3,7 Formation en décentralisation									
3,8 formation en planification locale									
3,7 Visites d'échanges									
IV. Gestion Ressources Naturelles									
4,1 Installation des pépinières : Production de plants									
4,2 Mise en place des haies vives et haies vives									
4,6 Construction et remplissage des fosses compostières									
4,7 Récolte du compost									
V, sécurité alimentaire et diversification									

Rubriques	FEM	GREEN	Populations	Budget global
Durée				
I, IEC				
1,1 Atelier de lancement	400 000		100 000	500 000
1,2 Information sensibilisation	350 000	250 000	150 000	750 000
Sous total 1	750 000	250 000	250 000	1 250 000
II, Investissement				
2,1 Mise en place du petit matériel	2 500 000			2 500 000
2,2 Délimitation parcelles embocagées	1 000 000		150 000	1 150 000
2,3 Récurage de puits	2 000 000			2 000 000
Sous total 2	5 500 000	0	150 000	5 650 000
III, Renforcement de capacités				
3,1 Technique de pépinières	252 000	252 000		504 000
3,2 Technique de plantation	252 000	252 000		504 000
3,3 Technique de compostage	252 000	252 000		504 000
3,4 Technique gestion / installation de caisses locales	252 000	252 000		504 000
3,5 Technique de production de semences	252 000	252 000		504 000
3,6 Technique de PNC	252 000	252 000		504 000
3,7 Decentralisation	600 000	200 000		800 000
3,8 Planificataion locale	400 000	200 000		600 000
3,9 Visites d'échanges	800 000	500 000		1 300 000
3,10 production de fiche technique	700 000	800 000		1 500 000
3,11 Restauration			1 680 000	1 680 000
3,12 Transport participants			840 000	840 000
Sous total 3	4 012 000	3 212 000	2 520 000	9 744 000
IV. Gestion Ressources Naturelles				
4,1 Semences forestières	800 000			800 000
4,2 Gaines forestières	600 000			600 000
4,3 Plants fruitiers	400 000			400 000
4,4 Produits phytosanitaires	200 000			200 000
4,5 Construction et remplissage des fosses compostières	1 800 000			1 800 000
4,6 Récolte du compost				0
Sous total 4	3 800 000	0	0	3 800 000
V, sécurité alimentaire et diversification				
5,1 Semences de mil	300 000			300 000
5,2 Semences de niébé	400 000			400 000
5,3 Productions de pastèque	400 000			400 000
5,4 maraichage	400 000			400 000
5,5 Produits phytosanitaires	300 000			300 000
5,6 engrais	400 000			400 000
5,7 utilisation matériel agricole			2700000	2 700 000
Sous total 5	2 200 000	0	2 700 000	4 900 000
VI, Activités génératrices de revenus				
6,1 Mise en place d'une caisse d'épargne	300 000		200000	500 000

et de crédit				
6,2 Définition de critères d'adhésion à la caisse et rotation du crédit.				0
6,3 Rotations du crédit			8500000	8 500 000
Sous Total 6	300000	0	8700000	9 000 000
VII. Communication visibilité				
7,1 pose des pancartes	700 000			700 000
7,2 Emissions radiophoniques	400 000			400 000
Sous total 7	1 100 000	0	0	1 100 000
VIII, Fonctionnement				
carburant	1 300 000			1 300 000
entretien voiture	400 000			400 000
Frais de secrétariat	400 000			400 000
fourniture de bureau	350 000			350 000
sous total 8	2 450 000	0	0	2 450 000
IX. Suivi évaluation				
Suivi	3 600 000	1000000	100000	4 700 000
Evaluation indépendante	500 000	100000	200000	800 000
Evaluation finale	800 000	200000	200000	1 200 000
Sous total 9	4 900 000	1 300 000	500 000	6 700 000
	25 012 000	4 762 000	14 820 000	44 594 000
Appui institutionnel	3001440			
Budget global	28 013 440	4 762 000	14 820 000	47 595 440